

**COMPTE-RENDU SUCCINCT  
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept, le Conseil Municipal de la Commune de Bavilliers, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Le Maire ouvre la séance à 20h00 et fait l'appel.

Les rapports d'information pris par le Maire en vertu de l'article 2122-22 du CGCT et autres rapports d'information, sont présentés à l'assemblée.

Le conseil municipal procède ensuite au vote des délibérations inscrites à l'ordre du jour.

POINTS À L'ORDRE DU JOUR	DÉLIBÉRATIONS
<p><u>Délibération n° 19/066</u> APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2019</p> <p><i>18 présents, 9 absents, 6 procurations, 24 votants</i></p>	<p>Procès-verbal est approuvé à 20 VOIX POUR et 4 ABSTENSIONS</p>
<p><u>Délibération n° 19/067</u> AUTORISATION D'ENGAGEMENT, LIQUIDATION, DE MANDATEMENT DES DÉPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020</p> <p><i>18 présents, 9 absents, 6 procurations, 24 votants</i></p>	<p>Délibération adoptée à L'UNANIMITÉ, soit 24 VOIX POUR</p>
<p><u>Délibération n° 19/068</u> OPÉRATIONS FINANCIÈRES</p> <p><i>18 présents, 9 absents, 6 procurations, 24 votants</i></p>	<p>Délibération adoptée à L'UNANIMITÉ, soit 24 VOIX POUR</p>
<p><u>Délibération n° 19/069</u> DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DE L'AÉROPARC - <i>Dispositif de compensation mis en place par le Grand Belfort Communauté d'Agglomération</i></p> <p><i>18 présents, 9 absents, 6 procurations, 24 votants</i></p>	<p>Délibération adoptée à L'UNANIMITÉ, soit 24 VOIX POUR</p>
<p><u>Délibération n° 19/070</u> CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES</p> <p><i>18 présents, 9 absents, 6 procurations, 24 votants</i></p>	<p>Délibération adoptée à L'UNANIMITÉ, soit 24 VOIX POUR</p>
<p><u>Délibération n° 19/071</u> MODIFICATION TARIFS CLUB ADOS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2020</p> <p><i>18 présents, 9 absents, 6 procurations, 24 votants</i></p>	<p>Délibération adoptée à L'UNANIMITÉ, soit 24 VOIX POUR</p>
<p><u>Délibération n° 19/072</u> ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PROFESSIONNELLE ET PRÉVENTIVE PROPOSÉ PAR LE CENTRE DE GESTION</p> <p><i>18 présents, 9 absents, 6 procurations, 24 votants</i></p>	<p>Délibération adoptée à L'UNANIMITÉ, soit 24 VOIX POUR</p>
<p><u>Délibération n° 19/073</u> MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE</p> <p><i>18 présents, 9 absents, 6 procurations, 24 votants</i></p>	<p>Délibération adoptée à L'UNANIMITÉ, soit 24 VOIX POUR</p>
<p><u>Délibération n° 19/074</u> TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DES ACTES AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ CONVENTION AVEC L'ETAT</p> <p><i>18 présents, 9 absents, 6 procurations, 24 votants</i></p>	<p>Délibération adoptée à L'UNANIMITÉ, soit 24 VOIX POUR</p>

<p><b>Délibération n° 19/075</b> ONF AFFOUAGE SUR PIED</p> <p><i>118 présents, 9 absents, 6 procurations, 23 votants (Patrick MIRA ne participe pas au vote)</i></p>	<p>Délibération adoptée à L'UNANIMITÉ, soit 23 VOIX POUR</p>
<p><b>Délibération n° 19/076</b> OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES EN 2020</p> <p><i>18 présents, 9 absents, 6 procurations, 24 votants</i></p>	<p>Délibération adoptée à L'UNANIMITÉ, soit 24 VOIX POUR</p>
<p><b>Délibération n° 19/077</b> TAXE DE SÉJOUR FIXATION DES TARIFS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020 <i>Annule et remplace la délibération n°19/059 du 1<sup>er</sup> octobre 2019</i></p> <p><i>18 présents, 9 absents, 6 procurations, 24 votants</i></p>	<p>Délibération adoptée à L'UNANIMITÉ, soit 24 VOIX POUR</p>
<p><b>Délibération n° 19/078</b> SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE L'AGENCE NATIONALE DE TRAITEMENT AUTOMATISE DES INFRACTIONS (ANTA) ET LA COMMUNE DE BAVILLIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROCES-VERBAL ELECTRONIQUE AU PROFIT DE L'ASVP</p> <p><i>18 présents, 9 absents, 6 procurations, 24 votants</i></p>	<p>Délibération adoptée à L'UNANIMITÉ, soit 24 VOIX POUR</p>
<p><b>Délibération n° 19/079</b> CESSION DE TERRAIN - PARCELLE AL 8 – « LES CHAMPS MONTANTS »</p> <p><i>18 présents, 9 absents, 6 procurations, 24 votants</i></p>	<p>Délibération adoptée à 23 VOIX POUR et 1 ABSTENSION</p>
<p><b>Délibération n° 19/080</b> MISE A DISPOSITION DU TERRAIN SYNTHÉTIQUE AUX CLUBS DE FOOT EXTERIEURS</p> <p><i>18 présents, 9 absents, 6 procurations, 24 votants</i></p>	<p>Délibération adoptée à 22 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS</p>

L'ordre du jour étant épuisé, s'en suivent les questions diverses.

La séance est levée à 21h30.

La parole est ensuite donnée au public.

Le Maire,  
Eric KOEBERLÉ



Affiché le : 20.12.19

L'intégralité des délibérations est consultable au secrétariat général de la Mairie